



Ma voisine de palier fume dans les escaliers

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 9 septembre 2008

Bonjour

Ma voisine de palier fume dans les escaliers, j'ai demandé de mettre une affiche d'interdiction de Fumer au syndic (cela fait déjà 2 fois) il n'a pas l'air de vouloir la mettre, sous prétexte que personne ne fume dans le reste de la co-propriété

Comment contraindre le garde que l'on paie à l'afficher ?

Je suis fatiguée d'essayer d'appliquer le règlement, merci de me répondre

Réponse :

Puisque vous êtes en copropriété, c'est le conseil syndical qui doit imposer au syndic cette obligation.

Si le conseil syndical ne souhaite pas intervenir, vous devez en référer au [juge de proximité](#) qui arbitrera ce différend.